

Leçon 3

Les gouvernements au Canada



QUESTIONS GUIDES

- 1 **Comment le gouvernement est-il organisé au Canada?**
- 2 **Quel impact le gouvernement a-t-il sur ma vie?**

APERÇU

Les gouvernements prennent des décisions et adoptent des lois qui ont une influence sur la vie des citoyen.ne.s. Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement, chacun ayant ses propres représentant.e.s élu.e.s et champs de compétences.

Dans cette leçon, les élèves examineront les rôles et les responsabilités des différents ordres de gouvernement au Canada grâce à plusieurs outils et activités multimédias. Les élèves créeront un tableau d'affichage, à l'aide d'images et d'articles, sur lequel iels présenteront l'impact que peuvent avoir des services ou des décisions du gouvernement sur leur vie. Dans le cadre de l'activité de la section *Consolidation des acquis*, les élèves créeront une carte postale pour partager leur apprentissage avec les membres de leur famille ou leurs tuteur.ice.s.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront :

- expliquer que les gouvernements sont constitués de représentant.e.s élu.e.s ;
- identifier les rôles et les responsabilités qui sont associés aux différents ordres de gouvernement au Canada ; et
- évaluer l'impact direct des gouvernements sur leur vie.

Indications pour le personnel enseignant

- Vous pouvez utiliser et adapter les activités selon les besoins de vos élèves.
- Lorsque vous abordez des concepts plus abstraits comme celui de député.e ou d'ordre de gouvernement, utilisez des images pour donner aux élèves des points de référence sur lesquels ils pourront revenir tout au long de la leçon ou du programme *Vote étudiant*.

Matériel

- La vidéo « [Les ordres de gouvernement](#) »
- Les diaporamas 3A et 3B
- L'Activité 3.1 et les documents 3.2 et 3.3 en format papier ou numérique
- Toutes les ressources en format numérique, les vidéos et les diaporamas sont disponibles sur le site Web du programme.

Introduction

À l'aide des images du Diaporama 3A « Qui suis-je? Que suis-je? », évaluez les connaissances actuelles de vos élèves sur le gouvernement et la politique au Canada. Les images comprennent la reine Elizabeth, Justin Trudeau, John Horgan, les édifices du Parlement, l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, ainsi que d'autres personnalités et lieux qui n'appartiennent pas à la scène politique. Cet exercice peut se faire dans le cadre d'une discussion en classe. Les élèves peuvent également faire l'activité individuellement et inscrire leurs réponses sur une feuille.

Ensuite, invitez vos élèves à partager leurs connaissances ou les questions qu'ils pourraient avoir à propos du sujet de la leçon. Vous pouvez donner à chaque élève des notes autocollantes pour qu'ils puissent écrire leurs affirmations/questions et les afficher sur un mur ou sur un tableau.

Activités

1. À l'aide du Diaporama 3B et de la vidéo « Les ordres de gouvernement », passez en revue les ordres de gouvernement au Canada.

Questions guides :

- Qu'est-ce qu'une démocratie représentative?
- Quels sont les ordres du gouvernement au Canada?
- Comment appelle-t-on les représentant.e.s élu.e.s pour chaque niveau de gouvernement?

- Comment appelle-t-on les chef.fe.s pour chaque ordre?
 - Comment les responsabilités sont-elles réparties entre les différents niveaux de gouvernement?
2. Répartissez les élèves en petits groupes pour jouer à un jeu de triage sur les niveaux de gouvernement.
 - a) Donnez à chaque groupe une copie de l'Activité 3.1 et demandez aux élèves de la découper afin de séparer chaque terme.
 - b) Demandez à chaque groupe de créer un tableau de trois colonnes et de donner à chacune des colonnes un titre : fédéral, provincial, municipal (voir Activité 3.1)
 - c) Demandez aux élèves de placer les termes dans la catégorie à laquelle ils appartiennent. Vous pouvez présenter un ordre (par exemple, titre du.de la chef.fe, titre du.de la représentant.e, titre de l'édifice du gouvernement, responsabilités) ou lire une catégorie à la fois.
 - d) Passez en revue les réponses avec la classe.

NOTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Il y a quelques termes/mots qui n'appartiennent à aucune catégorie. Informez les élèves dès le début de l'activité de cette possibilité.

Créez un tableau d'affichage pour la classe sur lequel les élèves peuvent présenter l'impact des services ou des décisions du gouvernement sur leur vie. Les élèves peuvent contribuer en y attachant des images, des articles de presse, des titres, des messages tirés des médias sociaux et d'autres documents connexes. Demandez à chaque élève de fournir deux exemples et d'identifier l'ordre/niveau de gouvernement auxquels ils se rattachent. Les élèves peuvent se référer au Document 3.2.

Consolidation des acquis

Remettez aux élèves une fiche ou un modèle de carte postale (Activité 3.3). Demandez ensuite aux élèves de rédiger une carte postale à l'intention des membres de leur famille ou des personnes qui s'occupent d'eux, résumant un ou deux des points principaux de la leçon. Au recto de la carte postale, ils peuvent faire un dessin de ce qu'ils ont appris sur les ordres de gouvernement au Canada.

SUIVI DE L'APPRENTISSAGE

SECTION	QUESTIONS GUIDES
Introduction	<p>Est-ce que les élèves peuvent reconnaître ou nommer des politicien.ne.s ainsi que des institutions?</p> <p>Est-ce que les élèves peuvent partager leurs connaissances actuelles ou poser des questions sur ce qu'ils aimeraient apprendre?</p>
Activités	<p>Les élèves posent-ils des questions sur les ordres de gouvernement?</p> <p>Est-ce que les élèves peuvent établir des liens entre les services gouvernementaux et leur propre vie?</p> <p>Peuvent-ils identifier des domaines de responsabilités partagées entre les ordres de gouvernement?</p>
Consolidation des acquis	<p>Est-ce que les élèves peuvent résumer ce qu'ils ont appris aux membres de leur famille?</p>

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Plans pédagogiques individuels	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donnez des exemples ou des images de différentes responsabilités (p. ex. soldats de la défense). • Regardez la vidéo « Les ordres de gouvernement au Canada » avant d'entamer les discussions en classe et les activités. <p>Enrichissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demandez aux élèves d'identifier un enjeu affectant leur communauté et qui les préoccupe. Invitez-les à contacter le représentant.e élu.e approprié.e (il peut y en avoir plusieurs) pour parler de leurs préoccupations. Cette démarche peut être effectuée par courriel ou par le biais des réseaux sociaux.
Apprenant.e.s de la langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Fournissez des exemples ou des images pour chaque domaine de responsabilité. • Demandez à des élèves qui sont à l'aise avec le français de décrire les responsabilités dans leurs propres mots. • Veillez à ce que les sous-titres soient activés lors du visionnement des vidéos.
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none"> • Regardez les données démographiques d'un ou de plusieurs groupes d'él.u.e.s et discutez de la nécessité d'une plus grande diversité en politique. • Discutez des enjeux politiques spécifiques de votre communauté et établissez des liens avec les différents niveaux de gouvernement. • Examinez la structure de gouvernance d'une communauté autochtone qui intéresse vos élèves.
Accessibilité et accommodements	<ul style="list-style-type: none"> • Le jeu-questionnaire dans la section <i>Introduction</i> pourrait également être mené via une plateforme en ligne (par exemple, Kahoot, Google Forms). • Si vous enseignez à distance, vous pouvez utiliser des Google slides pour le jeu de triage et le tableau d'affichage.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Canada est un État fédéral, une démocratie parlementaire et une monarchie constitutionnelle.

Un **État fédéral** rassemble différents groupes politiques en un gouvernement central (fédéral) chargé des enjeux nationaux et plusieurs gouvernements régionaux (provinciaux/ territoriaux) chargés des enjeux régionaux/locaux.

La séparation des pouvoirs repose sur le principe de subsidiarité, selon lequel la gestion d'un dossier est confiée à l'ordre de gouvernement qui en est le plus proche. La répartition des responsabilités est notamment définie aux articles 91 et 95 de la Loi Constitutionnelle de 1867.

Le **gouvernement fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tous dossiers d'intérêt national et international, comme l'armée, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, la pêche et les océans, le droit criminel et la sécurité publique.

Les **gouvernements provinciaux et territoriaux** sont responsables des questions qui ont trait à leur propre province ou territoire et aux affaires régionales, incluant l'éducation, la prestation des soins de santé, le bien-être social, les transports et les routes.

Les **administrations municipales et locales** se voient attribuer leurs pouvoirs par leur gouvernement provincial ou territorial respectif. Elles sont responsables d'enjeux locaux comme la gestion de l'eau et des égouts, la collecte des ordures et le recyclage, les transports en commun, les parcs municipaux et les loisirs.

Il existe également d'autres formes de gouvernement dans certaines **communautés autochtones** ou réserves des Premières nations. Les gouvernements autochtones partagent souvent certaines responsabilités avec le gouvernement de leur province ou territoire et le gouvernement fédéral.

Le terme « **autonomie-gouvernementale** » fait référence à une communauté des Premières nations, des Métis ou des Inuits

qui fait ses propres choix quant à la façon d'offrir des programmes et des services à sa communauté. Le niveau d'autonomie varie, mais les lois fédérales et provinciales s'appliquent toujours et les autres niveaux de gouvernement travaillent souvent ensemble pour le bien de tous. Les membres de la communauté. Les Premières nations autonomes ont la possibilité de signer des traités (accords officiels) avec les différents niveaux du gouvernement fédéral canadien (appelés Couronne). Les accords de revendications territoriales globales (traités modernes) conclus entre les gouvernements canadiens et les Premières nations se traduisent souvent par une plus grande autonomie des peuples autochtones, qui peuvent choisir leur(s) propre(s) mode(s) de représentation et de prise de décision.

Sur certains enjeux, les différents ordres de gouvernement sont appelés à travailler ensemble. Par exemple, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations locales sont chacun responsables de l'environnement. Le gouvernement fédéral applique la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et réglemente les cours d'eau qui servent pour la pêche et le transport maritime. Les gouvernements provinciaux réglementent l'aménagement du territoire, l'exploitation minière, la construction et la gestion des émissions nocives. Les autorités municipales sont chargées de l'aménagement du territoire (zonage), de la collecte des ordures et du traitement des eaux usées.

Chaque ordre de gouvernement est constitué d'élu.e.s qui représentent la population de leur secteur (circonscriptions, municipalités). Les **représentant.e.s élu.e.s** sont chargé.e.s de proposer, d'étudier, de débattre et de voter des projets de loi (lois potentielles) et d'examiner les enjeux qui affectent la communauté qu'ils représentent.

Au niveau municipal en Colombie-Britannique, les représentant.e.s élu.e.s sont appelé.e.s **conseiller.ère.s**. Dans les territoires non constitués de la Colombie-Britannique, les représentant.e.s élu.e.s sont appelé.e.s **directeur.rice.s de secteurs** et siègent au conseil du district régional.

La plupart des élu.e.s fédéraux.ales et provinciaux.ales et certains représentant.e.s municipaux.ales appartiennent à un parti politique. Un **parti politique** est un groupe de personnes partageant la même vision et la même idéologie politique, dont l'intention est d'accéder au pouvoir et de créer des changements politiques significatifs.

La.le chef.fe du gouvernement au niveau fédéral et provincial/territorial est appelé.e **premier.e ministre**. Dans les deux cas, la.le chef.fe du parti qui obtient le plus grand nombre de député.e.s au parlement ou à l'assemblée législative assume généralement le rôle de chef.fe du gouvernement. De ce fait, la.le premier.e ministre n'est pas élu.e directement par les citoyen.ne.s.

Dans les municipalités de la Colombie-Britannique, la.le chef.fe du conseil municipal s'appelle un.e **maire.sse**. La.le maire.sse est élu.e par l'ensemble de la population, c'est-à-dire par tous.les habitant.e.s de la municipalité. La.le chef.fe du district régional s'appelle un.e président.e et iel est choisi.e parmi les membres du conseil de district régional.

En tant que **monarchie constitutionnelle**, la.le chef.fe d'État du Canada est un.e souverain.e héréditaire (roi ou reine), qui règne conformément à la Constitution. La.le souverain.e est représenté.e au Canada par la.le **gouverneur.e général.e**, nommé.e par la.le souverain.e sur recommandation du.de la premier.e ministre.

Dans les dix provinces, la.le souverain.e est représenté.e par la.le **lieutenant.e-gouverneur.e**, qui est nommé.e par la.le gouverneur général sur la recommandation du.de la premier.e ministre. Habituellement, la.le gouverneur général et les lieutenant.e.s-gouverneur.e.s sont nommé.e.s pour des mandats de cinq ans. Il n'y a pas de représentant.e de la reine au niveau local.

Dans les trois territoires du Canada, les commissaires territoriaux.les jouent un rôle similaire à celui d'un.e lieutenant.e-gouverneur.e. Les commissaires ne représentent toutefois pas la.le souverain.e. Iels sont nommé.e.s par la.le gouvernement fédéral et le représentent.